

Compte tenu de la crise sanitaire et considérant que la salle ordinaire des séances de Conseil municipal ne permet pas d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le maire a décidé de tenir la réunion du Conseil municipal dans la salle des Fêtes, permettant ainsi une superficie de 4m² minimum par personne présente.

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est donc réuni en Salle des Fêtes, sur la convocation en date du trois mars deux mille vingt et un, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Etaient présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, KERSKENS, RIGAUD, MATHIEU, HOANG, BORIE, VINCENT, VALADOUR, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, LEROY.

Madame Sophie MARNIER a donné pouvoir à Monsieur Julien BORY
Monsieur Bernard ALLARD a donné pouvoir à Madame Isabelle LEROY

Monsieur Sébastien VITTE est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour du Conseil municipal :

L'ordre du jour adressé le 3 mars aux membres du Conseil Municipal comporte les points suivants :

1. Vote du Budget primitif 2021 pour le Budget principal avec reprise anticipée des résultats 2020
2. Vote du Budget primitif 2021 pour le Budget Assainissement avec reprise anticipée des résultats 2020
3. Vote du Budget primitif 2021 pour le Budget Eau avec reprise anticipée des résultats 2020
4. Vote du budget primitif 2021 pour le Budget Lotissement habitation Bois du Loup avec reprise anticipée des résultats 2020
5. Vote du Budget primitif 2021 pour le Budget Lotissement Jéraphie 2 avec reprise anticipée des résultats 2020
6. Vote des taux de fiscalité
7. Marché d'achat de produits d'entretien n° 2021-04
8. Financement sécurisation école maternelle Fossés des Canards
9. Financement sécurisation école Tristan l'Hermitte
10. Demande de subvention DETR 2021 : épareuse
11. Demande de subvention DETR 2021 : Portes hangar services techniques
12. Demande de subvention DETR 2021 - Enfouissement des réseaux Place Bernhausen, rue du Peu de Sédelle et début de la rue Malherbaud
13. Gendarmerie : réhabilitation tranche 1 - financement
14. Requalification urbaine et mobilité douce : boulevard Mestadier
15. Vente de terrain - lotissement d'habitation du Bois du Loup
16. Maintenance logiciel urbanisme « Sistec »
17. Maintenance ascenseur Mairie
18. Contrat de maintenance ascenseur Maison des Associations
19. Adhésion association AFCAE (Association Française des Cinémas Art et Essai)
20. Contrat de maintenance Porte automatique Chapelle
21. Contrat d'entretien toitures terrasses Jules Ferry
22. Contrat d'entretien des espaces verts
23. Contrat de location véhicule cantine
24. Renouvellement contrat de location Ecompass Air Liquide
25. Bail Traces de Pas
26. Convention de restauration avec le rectorat de Limoges

-
27. Convention honoraire avocat
 28. Convention tripartite entre l'établissement public de La Villette, 3 HIT COMBO et la commune de La Souterraine dans le cadre de Micro-folie
 29. Avenant à la convention avec l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine
 30. Aide au loyer commercial - projet de reprise du Bar du Marché
 31. Nomination commission de contrôle de la régularité de la liste électorale
 32. Commissions municipales : remplacement suite à démission
 33. Caisse des écoles et commission paritaire MJC CS : remplacement suite à démission
 34. Nomination commission Tourisme de la Communauté de Communes
 35. Règlement de formation des agents de la collectivité
 36. Droit à la formation des élus et la fixation des crédits affectés

⊙ **Information du Conseil municipal :**

Consultation :

1. Distribution non adressée

La collectivité a lancé en janvier une consultation sans publicité, conformément au code de la commande publique, pour la distribution non adressée.

Le candidat retenu est BAL IDF pour un montant de 659,00 € HT.

2. Maîtrise d'œuvre relative au renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement du boulevard Mestadier

La collectivité a lancé en janvier une consultation sans publicité, conformément au code de la commande publique, pour la maîtrise d'œuvre relative au renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement du boulevard Mestadier.

Le candidat retenu est INFRALIM pour un montant de 9 850,00 € HT.

Marché de service :

a) Assurance dommage aux biens

Ce marché lancé en procédure adaptée en application du code de la commande publique a été attribué aux ASSURANCES PILLIOT, sise RUE DE WITTERNESSE - BP 40 002 - 62921 AIRE SUR LA LYS CEDEX, pour un montant de 31 898,85 € TTC.

b) Marché de maîtrise d'œuvre - travaux de neutralisation des eaux des captages

Ce marché lancé en procédure adaptée en application du code de la commande publique a été attribué à l'entreprise Infralim, sise 11, Avenue du Bourbonnais - B.P. 47 - 23001 GUERET Cedex, pour un montant de 41 050 € HT.

c) Marché de maîtrise d'œuvre - Requalification urbaine, réflexion aménagement mobilités durables et actions liées au schéma de mobilité

Ce marché lancé en procédure adaptée a fait l'objet d'un avenant n°3, pour le démarrage de la tranche optionnelle C d'un montant de 19 884,37 € HT. Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le marché.

Marché de travaux :

a) Déploiement du dispositif « micro-folie » à la souterraine

Ce marché lancé en procédure adaptée a fait l'objet d'un avenant n°1 concernant le lot 3 : équipement scénique son et lumière, pour un montant de 326,67 € HT.

⊙ Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 19 janvier 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 19 janvier 2021 est adopté à l'unanimité (1 abstention : Madame VIRAUD).

Monsieur LEJEUNE :

« Chers collègues,

Nous sommes amenés, ce soir, à voter notre budget primitif pour l'année 2021. Cette année, nous le voterons cependant avec une affectation de résultats et un compte administratif provisoires : un retard dû à la réorganisation des services de la DGFIP qui les empêche de nous fournir, comme d'habitude, les comptes de gestion en début d'année.

Pour autant, nous sommes en capacité de proposer, ce soir, un Budget Primitif pour notre commune.

Sans surprise, ce budget est, comme chaque année, toujours plus contraint, je ne reprendrai pas notre DOB mais il est grand temps que la baisse des différentes dotations cesse.

Pour notre part, ce budget reprend les grandes lignes et objectifs que nous avons collectivement fixés lors de notre DOB.

Pas d'augmentation des taux d'imposition, pas d'augmentation de la dette et un budget d'investissement à une hauteur constante.

Cet investissement maintenu, dans le contexte actuel, n'est possible que grâce à notre bonne santé financière et notre résultat de fonctionnement de 840 000 € pour 2020, soit un cumul avec le résultat antérieur à 1,5 million.

Ce résultat, plus notre capacité à aller chercher des financements auprès des partenaires, nous permet d'afficher une dépense d'investissement de 3,5 millions d'euros.

Ce budget reste fortement marqué par des engagements précédents : église, requalification... dans la continuité que nous avons choisie.

Les réflexions engagées par la nouvelle équipe verront donc leur concrétisation durant le mandat et je ne doute pas qu'elles seront nombreuses et tournées vers l'impératif environnemental qui nous anime.

Pour autant, le budget 2021 est un équilibre entre les besoins des services (matériels notamment), le cadre de vie, la valorisation et la préservation du patrimoine, le dynamisme et la vie associative et culturelle.

Parmi les grands chantiers :

- Requalification urbaine, enfouissement des réseaux électriques en centre ancien, voirie : plus d'1,3 million soit 1/3 du budget (jamais assez, jamais parfait mais il faut prendre conscience du coût exorbitant) ;

- Réfection de la caserne de gendarmerie et réalisation de la caserne des pompiers, programme pluriannuel, + de 200 000 € cette année ;

- L'église, dont le clocher nous apparaît petit à petit ;

- Les écoles ;

- La préparation d'un programme de réhabilitation commerciale et habitat du centre-bourg ;

- Le renouvellement, important cette année, du matériel, matériel roulant surtout, de nos services.

Je vous épargne la liste exhaustive du budget d'investissement mais je tenais tout de même à rappeler ceux-ci et à démontrer l'aspect équilibré que je mettais en avant un peu plus tôt.

Certes, ce budget pourrait sans doute être beaucoup plus riche en dépenses. Les projets et les idées ne manquent pas mais La Souterraine, cité millénaire, ne s'est pas construite en un jour, ni en un exercice budgétaire. La marche est longue mais notre budget pose les premiers jalons de notre ligne. »

Monsieur FILLoux :

« Merci, avant de démarrer le propos, il nous faut, comme vous l'avez dans la notice explicative, considérer l'instruction budgétaire et comptable M 14 et après qu'on ait débattu lors du débat d'orientations budgétaires du 19 janvier 2021, je vais vous présenter les différents budgets à l'aide des documents que vous avez, notamment la notice explicative et le recueil des annexes. Choisir,

c'est renoncer : tel pourrait être ce à quoi ressemble notre budget 2021. Le maire vient de l'évoquer, point de vote du compte administratif et du compte de gestion, mais uniquement un vote concernant le budget, nous utiliserons la reprise des résultats anticipés de 2020 validée par le comptable comme vous pouvez le voir sur la notice du Conseil municipal.

Je vais donc vous présenter l'approbation du budget principal, assainissement, eau et des lotissements. La spécificité de cette année 2020 et le début 2021 réside également dans un contexte particulier de crise sanitaire, on ne l'aura jamais autant répété, aux multiples conséquences et enjeux dans son traitement et sa sortie. J'ai annoncé, en juin dernier, que pour les élus de la majorité, vous ne verrez pas encore la traduction des actions pour lesquelles vous avez été choisis par une majorité de sostraniennes et de sostraniens mais les quelques semaines qui viennent vous donneront l'occasion d'initier les actions de demain au travers des réflexions et commissions. Pour l'opposition, ces moments seront l'occasion d'apporter sa contribution à la chose communale. Nous pouvons reconnaître que chacun a apporté sa contribution à la construction du résultat 2020, on le verra dans un prochain Conseil municipal, et aux projections 2021 à travers les commissions, notamment, sans avoir la totale maîtrise de nos choix, le maire l'a rappelé, demain, nous irons plus loin dans la projection et la prospective mais avant de commencer cette présentation, j'aimerais remercier les services qui accomplissent un travail remarquable au quotidien, d'autant plus dans un contexte où le confinement, le télétravail et le déconfinement auront généré stress et adaptabilité. Merci à Véronique pour cet exercice dans le domaine financier et son service, à Delphine DGS pour la gestion durant cette crise, aux responsables de service et aux agents qui ont assuré, durant cette crise, et assurent au quotidien pour conserver à notre ville son attrait et son image fleurie, accueillante, positive et dynamique. Mais direction notre exploration du budget 2021 : le cycle financier annuel est régi par le débat d'orientations budgétaires, vous le savez, les prévisions et réalisations. Pour les prévisions et les réalisations, nous évoquerons le fonctionnement et les investissements dont la marge dégagée par le premier permettra de financer le 2nd mais cela, nous le verrons dans un autre Conseil municipal. Le fonctionnement est basé sur les dotations et les ressources propres, il permet de maintenir et/ou de développer les services et investir toujours plus au service de la population. Je ne referrai pas non plus le débat d'orientations budgétaires ni la lecture de la totalité des documents dont vous avez été destinataires.

Sur le budget principal, avant de vous présenter quelques chiffres, j'aimerais revenir sur notre démarche participative : les commissions se sont réunies, les services également de même que la commission des finances et enfin le bureau municipal en dernier lieu afin de définir les priorités pour 2021 et se projeter sur les années à venir. J'aimerais évoquer le contexte du début de mandat avec certaines commissions qui sont déjà dans la pluralité programmatique, les autres viendront dans l'année, les services sont déjà dans ces dispositions. Nous souhaitons accentuer ce mouvement, le tableau que vous avez reçu sur les investissements permet de le voir, ou le deviner, mais il va s'enrichir au fur à mesure des contributions de chacun et des appels à projets du plan de relance et d'autres éléments non connus à ce jour. Nous souhaitons cet outil vivant. Au niveau de la méthodologie, il y a effectivement eu remontée des besoins et projets des services, remontée des besoins et projets des adjoints suivant leur délégation, l'enregistrement des projets en cours et les remarques des agents et de tous les conseillers, un listing de tous ces besoins et projets et enfin on a pu aussi faire établir la définition de notre capacité d'investissement pour 2021. »

Monsieur FILLOUX reprend ensuite les différents budgets, chapitre par chapitre.

Monsieur FILLOUX :

« Pour terminer, chers collègues, plusieurs d'entre vous se sont exprimés sur l'absence de vision lors du DOB, nous ne sommes évidemment pas d'accord et ce

budget tente de vous convaincre du contraire. Nous entendons les remarques, des réponses aux démentis ont été apportées lors du DOB ou de la commission des finances ou d'autres commissions. Nous ne réussissons pas tout à merveille, nous en sommes certains, vous vous opposerez, nous en sommes aussi certains, c'est le jeu démocratique mais nous le souhaitons constructif et dépassionné, encore que la passion soit bien nécessaire pour mener les affaires communales. Heureusement, il y a ces multiples retours positifs des habitants et ceux de passage ou creusois qui portent ce regard positif sur ce qu'est devenu notre belle ville et là on ne peut pas nous reprocher de ne parler que de nos soutiens, si nombreux soit-il. Tous nous disent la belle transformation de la ville depuis 25 ans, nous envient notre marché de Noël, notre centre-ville dynamique à comparaison de certains autres, notre place d'Armes magnifique et la future maison de santé, déjà une réussite, même si elle est intercommunale, notre tissu associatif et un nombre de manifestations toujours plus attractives lorsque le covid nous laissera tranquille. Oui, il faut s'améliorer, nous y travaillons tous, nous cultivons l'optimisme, nous réalisons et réaliserons les projets des sostraniens et nous avons hâte de leur permettre de s'exprimer davantage dès que les conditions le permettront mais nous continuerons sur cette voie parce qu'elle est la bonne tout en tenant compte des améliorations que nous apporterons suite aux remarques de chaque conseiller, habitant et suivant les enjeux contextuels qui se présenteront à nous. Là est notre responsabilité que nous assumons. Je souhaiterais compléter mon propos et je ne serai pas très long par une réponse au mail que, Madame LEROY, vous avez bien voulu m'adresser et je vous en remercie, mail qui est la parole de Madame LEROY et Monsieur ALLARD. Vous exprimez plusieurs remarques et observations suite à la commission des finances. Vous évoquez le reliquat de la somme que nous avons votée sur les commerces, techniquement, cela ne se passe pas comme vous l'espérez pour leur verser cette somme, il y a des principes à respecter pour rester dans la légalité. Je rappelle le soutien très important de la collectivité avec cette enveloppe de 70 000 € avec une partie importante sur les terrasses d'été, les marchés de producteurs non prévus et qui ont été organisés en un temps record. Il reste sur l'enveloppe environ 8 500 € qui seront réinjectés sur des animations cet été, nous l'espérons et je n'oublie pas le marché virtuel de Noël. Vous faites le lien aussi avec la Communauté de Communes et l'aide, ce n'est pas le lieu puisque ça ne dépend pas de la collectivité mais ce n'est pas parce que ce n'est pas versé, que les commerçants ne peuvent pas y prétendre, c'est une question d'instruction de dossier. Vous évoquez la voirie de la ville et un plan de réflexion et de remise en état, le maire l'a exprimé, non programmé au budget annuel ni pluriannuel en dehors de la requalification urbaine et l'entretien courant. Vous évoquez la priorité sur la sécurité de nos concitoyens empruntant ces rues. Eh bien voyez-vous, votre question tombe bien puisque cela a été traité en commission des travaux et des finances auquel vous participiez mais peut-être que cela n'a pas été assez exprimé, alors je le redis, comme je vous l'ai présenté en commission des finances, le plan de requalification urbaine fait suite aux travaux de la rue de la Font aux Moines. Il me semble que, dans cette même instance, il a été longtemps décrié l'état catastrophique de cette rue pénétrante de la Font aux Moines, elle est aménagée aujourd'hui. Par cohérence, nous poursuivons sur le boulevard Mestadier, la rue Fernand Villard et les rues rejoignant le centre-ville par les hauteurs de la ville. Nous jouxtons, au passage, avec les aménagements du centre-ville comme la place d'Armes. La Souterraine ne s'est pas faite en un jour, soyez en certain, les rues que vous citez sont au programme mais, fort de nos engagements, nous programmons et nous sommes prévoyants. Cette requalification urbaine, c'est 900 000 €, le budget voirie, c'est 150 000 à 200 000 €. L'équilibre budgétaire est un exercice périlleux mais, comme vous avez pu l'entendre, il a été demandé aux commissions et aux services de travailler de manière pluriannuelle, les tableaux en témoignent et sont amenés à s'enrichir. Sont inscrites les rues de Bessereix, de Limoges, l'avenue du Pont Neuf, pour les années à venir. Je ne reviens pas sur la cohérence

pluriannuelle et la continuité quant à nos choix des rues. Vous abordez l'aspect écologique, vous déplorez ne pas trouver dans le budget de grands projets écologiques. Sur le fond, je vous renverrai à notre programme électoral, une grande partie y est inscrite et, sur la forme, vous trouverez les premiers éléments, les économies sur l'éclairage public nocturne, l'Atlas de la biodiversité communale, la charte éco-responsable, l'appui sur le plan de relance aux économies d'énergie sur les bâtiments publics, la mise aux normes de l'éclairage public, l'adduction en eau potable, le changement d'éclairage par les LED habituellement réalisé par les services et, enfin, la requalification urbaine pour plus de mobilité douce. Sur les déchets, je n'y reviens pas parce que ça ne dépend pas de la collectivité mais d'Evolis, mais je pense que, les uns les autres, on peut faire remonter, effectivement, à cette structure, les difficultés rencontrées au quotidien. Enfin, sur la sécurité, vous revenez sur la vidéoprotection, vous soulignez nos efforts sur la gendarmerie, merci, sur la sécurisation des bâtiments publics, vous aurez remarqué sans doute les efforts à hauteur de près de 100 000 € sur les écoles, les services techniques, la gendarmerie, le cinéma et j'en oublie certainement. Sur la vidéoprotection, la ville en possède déjà plus de 80 sur le domaine public ou privé mais nous sommes favorables à une solution peut-être mobile et le CLSPD doit prendre toute sa place de même que le travail de la gendarmerie dans cette réflexion. Voilà ce que je voulais apporter comme éléments à vos remarques et, encore une fois, je vous remercie de les avoir posées car elles complètent mon propos sur la présentation de nos choix et les justifient pleinement. Je ne serai pas plus long, je l'ai déjà été suffisamment, j'avais débuté mon propos par choisir, c'est renoncer mais ce qui convient le mieux à ce budget c'est diriger, c'est prévoir. »

Madame JAMMOT :

« Ce projet de budget appelle de la part de notre groupe les remarques suivantes : en fonctionnement, les dépenses, comme vous l'avez dit, s'élèvent à un peu plus de 6 000 000 €, c'est-à-dire qu'elles sont juste un petit peu en dessous du réalisé 2019. Les dépenses générales approchent 1,5 million, ce qui représente + 17 % par rapport au réalisé 2020, qui était, on le sait, inférieur mais quand même 11 % par rapport au réalisé 2019, soit la somme de 140 000 €. Bien sûr, tout augmente et nous en sommes conscients. Nous avons également les impacts du cinéma et de la micro-folie. A cet égard, je souhaite que nous puissions disposer rapidement d'un état précis des dépenses inhérentes à ces 2 structures, en investissement et en fonctionnement. Rien que pour le cinéma, sur ce poste des dépenses générales, j'en ai compté pour 47 600 €. Nous avons, l'année dernière, estimé à 110 000 € les dépenses de fonctionnement liées au cinéma et à 85 000 € celles de la micro-folie. Il y avait une recette qui était prévue pour la micro-folie en matière d'appel à projets, donc je crois que ça serait bien qu'on ait cet état-là pour vraiment voir, in fine, ce que ça coûte. Les dépenses de personnel ne cessent de croître + 4 % par rapport au réalisé 2020 mais + 9 % par rapport au réalisé 2019 et leur poids est passé de 53 à 55 % dans les dépenses de fonctionnement.

Les mutualisations, absentes des orientations budgétaires, comme nous l'avons fait remarquer, sont plus que jamais d'actualité et nous avons eu l'occasion de dire que les choix d'organisation et de compétence municipale réalisés en matière de culture et d'urbanisme n'auraient pas été les nôtres et ont des conséquences budgétaires importantes et, d'ailleurs, expliquent quasiment une grosse partie des augmentations que j'ai pointées. Les charges de gestion sont maîtrisées par rapport à 2019, les charges d'emprunt baissent de 20 000 €, il faut le noter. Le contexte sanitaire a, bien sûr, un impact mais de nouveau également sur ces postes-là : le cinéma et la micro-folie. Les recettes, quant à elles, sont estimées à 6,7 millions. Dans ces recettes, la fiscalité, estimée à 4,7 millions, atteint un point record de 70 % dans les recettes. On était aux environs de 67 % en 2019 et 68 % en 2020. Elles nous paraissent surestimées, mais c'est notre analyse par rapport à ce qu'a été la fiscalité de cette année, les dotations et subventions baissent et, dans ce projet de budget, s'établissent

à 14,6 % contre 20 % en 2019 et 17 % en 2020. Bien sûr, on a perdu 70 000 € en 2 ans mais la baisse de notre population y est pour quelque chose même si on avait eu l'occasion de s'en expliquer. D'autres paramètres, beaucoup plus techniques, entrent en jeu et, notamment, la suppression d'une partie de la dotation de solidarité rurale.

En ce qui concerne l'investissement : à « choisir, c'est renoncer », je vous répondrai « prévoir, c'est étaler » et c'est étaler sur la durée du mandat. Vous affichez un montant d'environ 4,2 millions d'investissement, dont 1,2 million de restes à réaliser (là-dessus, rien à dire), soit 3 millions de programmes nouveaux avec un recours modéré à l'emprunt. Nous souscrivons à un grand nombre de réalisations prévues (la gendarmerie, les écoles, etc), même si nous considérons que les travaux prévus sur le boulevard Mestadier sont énormes en montant. Nous comprenons la volonté de finir l'axe la gare/la cité scolaire. Mais nos priorités n'auraient pas été les mêmes, tout simplement, je le répète et vous y avez fait allusion, et on en est ravi, parce qu'il manque une approche urbanistique globale de la ville qui comporte la voirie, la signalétique, les sens de circulation, les zones piétonnes. Et c'est vrai que, quand on regarde la programmation pluriannuelle qui a vocation à être complétée, on n'y a pas trouvé les réponses attendues. Vous avez évoqué la route de Limoges et la rue de Bessereix qui nous paraissent vraiment prioritaires en termes d'image. Donc tout ça repose vraiment la question de cette approche globale de toutes les dimensions de l'urbanisme. L'attractivité, dans son ensemble, nous paraît un sujet majeur face à la dépopulation. Bien sûr, il y a l'emploi qui doit aller avec mais beaucoup de choses sont liées et ça nous paraît d'autant plus nécessaire qu'on a été labellisé petite ville de demain et qu'à notre sens cela doit imposer rapidement un projet structurant pour notre commune.

Que fait-on en matière de sécurité : Les prévisions budgétaires sont égales à 0 alors que dans votre programme, vous étiez prêts à lancer des choses. On attend une réunion du CLSPD, c'est vrai, mais je rappellerai que celui-ci a déjà eu des conclusions qui n'ont été pas suivies d'effets pour des raisons purement dogmatiques et vous le savez bien. La tour de Bridiers : on aurait aimé également trouver une petite inscription budgétaire pour les ouvertures, qui avaient vocation à être grillagées. L'étang du Cheix, j'en ai parlé aux orientations budgétaires. On peut améliorer l'attractivité par des investissements simples. Vous avez dans la liste des investissements qui seront à regarder, il faudra se positionner pour réhabiliter ou reconstruire, je ne sais pas, Saint-Joseph, l'ancienne mairie, des bâtiments qui posent aujourd'hui de gros problèmes, qui sont à forte consommation d'énergie, qui sont susceptibles de nous ouvrir droit à des subventions, puisque l'on aura toute cette partie énergétique. On aurait aimé commencer à voir une programmation. Pour nous, les commissions existantes doivent s'atteler à ces réflexions globales. On ne peut pas créer une commission chaque fois qu'il y a un dossier à traiter, même si je reconnais que vous avez essayé de répondre à certaines de nos questions. Par ailleurs, quand on traite de la nouvelle identité visuelle de la ville, pourquoi faut-il 2 groupes de travail ? Un seul ne peut-il aller jusqu'au bout, avec l'étude des impacts financiers en matière de signalétique qu'heureusement, nous avons soulevés. Ce qui nous inquiète, c'est que rien n'est prévu au Budget. Or, les Totems, par exemple, aux entrées de ville et tous les supports modifiés, cela a un coût et cela peut très vite atteindre 50 000 ou 60 000 €. Alors, peut être que c'est prévu dans un chapitre que je n'ai pas vu, mais dans tous les cas, ça me paraît important. En matière d'équipement pour les élus par rapport au nouveau mode de travail dématérialisé, peut-on faire chiffrer l'équipement de la salle municipale pour travailler un petit peu plus en dématérialisé parce que je pense qu'après la crise, même si on reprendra les réunions physiques, il y a aussi des nouveaux modes de travail, des nouveaux modes de concertation qui seront assurés et que, pour certains, on pourra conserver. Toutes ces remarques qui se veulent constructives et qui sont notre façon de réagir à cette présentation budgétaire expliquent que nous nous abstenons sur votre projet de budget. Dans la mesure où vous expliquez que la ville se désendette et c'est réel, on peut le

constater, il faut afficher un programme un peu ambitieux pour le mandat, avec justement cet étalement pluriannuel d'un certain nombre de gros investissements sur lesquels il faut qu'on se mette collectivement d'accord. Et on ne l'a pas retrouvé dans la programmation pluriannuelle que vous avez commencée à effectuer. Il nous faudra, bien sûr, mobiliser de l'emprunt pour ces programmes et poursuivre les efforts pour baisser les dépenses de fonctionnement, notamment avec des réorganisations et des mutualisations. »

Monsieur LEJEUNE :

« Merci Madame JAMMOT, quelques éléments de réponse que Patrice FILLoux pourra compléter peut-être. Alors, sans vouloir répondre de manière exhaustive à vos remarques, vous commencez sur le fonctionnement et, effectivement, on fera le point en commission des finances sur le budget de fonctionnement cinéma et micro-folie, la grosse difficulté par rapport au cinéma est que nous avons repris le cinéma début 2020 et que, malheureusement, cela se traduit par zéro recette quasiment sur l'année 2020 et le fait que nous ayons réduit un peu la voilure par rapport à ce qu'était le fonctionnement du cinéma auparavant, ne se voit malheureusement pas puisque c'est un service dans lequel les recettes pèsent lourd. Vous évoquez également l'augmentation, en proportion, de la fiscalité dans le budget, deux éléments de réponse là-dessus : C'est assez mécanique puisque, d'une part, nous avons une baisse de dotations, forcément quand on baisse un chapitre, proportionnellement les autres pèsent plus lourd et enfin, le chapitre 73 111 augmente aussi parce que la compensation de la taxe d'habitation était sur un autre chapitre et augmente le chapitre 73 et baisse le chapitre 74. En ce qui concerne la baisse des dotations, vous parlez de la DGF et de la dotation de solidarité, ce qui nous a fait très mal en fait, cette année, c'est la diminution du FPIC (Fonds de péréquation intercommunale) qui est dû uniquement, en fait, au fait que nous sommes devenus contributeur, puisque c'est un mécanisme par lequel nous touchons de l'argent et nous en versons. Et jusqu'à 2020, du fait de la grande Com-com, comme le potentiel fiscal global du territoire était suffisamment faible pour que l'on ne soit pas contributeur. Alors, la défusion nous a appris, sans doute, que le territoire sostranien était plus riche, ce dont je doute, mais bon, ce sont les calculs de l'administration fiscale et donc nous sommes devenus contributeur au FPIC, ce qui a pesé très lourd à hauteur de 60 000 € sur le budget précédent. Par rapport à l'investissement : nous affichons un programme pluriannuel qui n'est pas complet puisque notre volonté est de pouvoir construire au fur et à mesure de l'année ce programme pluriannuel d'investissement qui s'enrichira au cours des discussions et des débats en commission. 2 exemples : vous noterez que le réseau de chaleur sur la cité administrative est absent du budget puisque nous n'en sommes qu'au début de la réflexion. J'attends aussi de la commission travaux une orientation sur le bâtiment Saint-Joseph d'ici l'été pour que nous puissions prévoir en conséquence l'impact pluriannuel sur l'investissement, à la fois pour ce bâtiment et l'utilisation des gens qui sont à l'intérieur, et aussi le dimensionnement du projet de réseau de chaleur que nous avons et qui est un projet à vocation environnementale aussi. Sur l'aspect voirie et requalification, nous avons bien mis en avant aussi le coût, moi aussi 900 000 €, cela me paraît exorbitant. Mais quand je vois à côté de cela ce qu'on peut faire avec 200 000 €, ça ne me rassure pas du tout et ceux qui promettent, comme dans d'autres communes du département ou de la région, de refaire intégralement la voirie ou les trottoirs en 2 ou 3 ans vont se heurter très rapidement au mur des réalités et aux coûts hallucinants que représentent aujourd'hui la voirie. Pour autant, nous avons fait le choix du boulevard Mestadier parce que cela entre dans le cadre de la liaison entre les différents pôles de la cité, d'une part, dans le cadre de la requalification et de la refonte par la Région et le Département, de la cité scolaire et aussi parce que nous n'avons eu de cesse de pointer la dangerosité de cette rue du fait de l'utilisation et du fait qu'elle traverse la cité scolaire. Je suis prêt à rediscuter sur la suite de la requalification urbaine et je pense, et nous l'avons vu avec les services de

l'État récemment, que l'on a une certaine marge de manœuvre quant aux rues à cibler et à la requalification dans les années qui viennent, si tant est que nous soyons capables de justifier d'une cohérence avec un schéma d'ensemble, mais, là encore, je pense que cela peut être rediscuté en commission. Concernant la refonte de la charte visuelle, il n'y a qu'un groupe qui est chargé du choix, qui s'est réuni une première fois, qui a fait une présélection et qui se réunira une 2e fois d'ici un mois sur les travaux complémentaires. Pour ce qui est du changement des logos un peu partout, nous avons prévu de le faire petit à petit et pas forcément d'un coup, par exemple, pour le papier à en-tête d'attendre d'avoir épuisé les stocks pour en recommander d'autres pour ne pas que ça engendre des coûts très importants. En ce qui concerne l'équipement, et je l'avais effectivement évoqué et c'est toujours d'actualité, l'équipement du Conseil, sur la thématique des nouvelles technologies et d'échange, c'est prévu et c'est dans le cadre des dépenses informatiques du budget d'investissement et notamment le changement du serveur qui va nous permettre d'augmenter le nombre d'adresses mail dépendantes, etc. Je ne détaille pas ce soir mais c'est prévu en tout cas dans le cadre du budget. Vous terminez en disant qu'il faut effectivement, vu nos résultats, avoir un peu d'ambition pour le mandat. Je partage cette analyse, cependant, j'invite à la prudence parce qu'aujourd'hui on a un gros plan de relance qui arrive. On sait que, au niveau économique et social dans notre pays, ça va tanguer très fort une fois la crise sanitaire passée et je me méfie toujours, en France, de qui paye les coûts d'une crise ou d'un plan de relance. D'expérience, j'ai un peu l'impression que ce sont toujours les collectivités locales qui payent le prix fort et qui doivent sacrifier une bonne partie de leurs dotations pour payer la crise au niveau national. J'ai de grandes craintes, j'espère me tromper, sur les mois et les années qui viennent quant à l'évolution des dotations d'Etat et, notamment, du fond de compensation de la taxe d'habitation sur les prochaines années. Voilà ce que je pouvais dire. »

Madame LEROY :

« Oui, mon intervention sera relativement assez courte puisque les réponses ont été apportées, tant par les interventions de Madame JAMMOT que par les réponses que vous venez de nous donner mais je vais quand même expliquer que l'on ne votera pas le budget pour la plupart des raisons que l'on a citées à Monsieur FILLLOUX :

- les problèmes de voirie avec un manque de fléchage pluriannuel et un plan pour les rues les plus dangereuses ;*
- La problématique de la sécurité, de la tranquillité et, peut-être, un manque de projet d'envergure au niveau de l'écologie, projet que nous soutenons complètement. »*

Monsieur LEJEUNE :

« Sur le manque d'envergure en matière écologique, je reprendrai le propos de Patrice FILLLOUX, sur le nombre d'orientations que nous avons avancées, sur la réflexion qui est complètement ouverte sur Saint-Joseph, sur la question du chauffage de la cité administrative, sur la question des récupérateurs d'eau aussi. Alors tout ça prend beaucoup de temps parce que la réflexion ne se fait pas simplement sur l'achat de récupérateur, mais aussi sur l'utilisation qu'on en a derrière. Je ne vois pas quel autre gros projet d'envergure on pourrait amener. Si vous avez des idées, je suis pleinement preneur mais je ne vois pas ce qu'on pourrait dans l'immédiat ajouter sur ce chapitre-là. »

Madame LEROY :

« -Au niveau des récupérateurs d'eau, on en a parlé plusieurs fois, effectivement, il faudrait qu'ils ne servent pas uniquement à l'arrosage des végétaux. A certains endroits, on peut se servir de la récupération d'eau pour le fonctionnement des WC, éventuellement. Ce n'est pas quelque chose qui peut fonctionner à l'année mais qui permettrait tout de même de faire des économies. »

Monsieur LEJEUNE :

« Cela fait partie de la réflexion actuelle et nous réfléchissons à la fois sur la récupération de l'eau mais aussi sur l'utilisation qu'on en a derrière et peut être essayer d'anticiper les choses sur les périodes de sécheresse qu'on connaît pour ne pas non plus être dépendant de cette eau stockée, que l'on ne sait pas, aujourd'hui, stocker en grande quantité. »

Madame LUGUET :

« Partie prenante à part entière de la majorité municipale, notre groupe gauche sociale, solidaire et écologique partage bien entendu les orientations de ce budget qui correspond pleinement aux engagements pris lors de la dernière échéance municipale. Nous nous associons pleinement aussi aux remerciements aux services pour la préparation de ce budget responsable, un budget au service des sostraniens et des sostraniennes dans un contexte économique et social de plus en plus compliqué. A la crise sanitaire que nous subissons depuis un an maintenant, s'ajoutent les dégâts considérables provoqués par les politiques libérales menées depuis des années et par la mondialisation. La déstructuration sociale est une embûche de plus sur le chemin de l'écologie. C'est la pauvreté qui s'accroît pour de nombreuses familles, nos associations caritatives ont de plus en plus de mal à faire face. Ce sont également les bien trop nombreuses suppressions d'emplois avec la fermeture définitive de « De Fursac », (La Souterraine est devenue trop éloignée de Paris. Sans doute que la Pologne est un peu plus proche). Il y a aussi la fermeture de Bugeaud sans oublier les laissés pour compte des G&MS et l'avenir de plus en plus sombre de LSI où aucun des engagements pris par le gouvernement et les constructeurs n'est tenu.

C'est donc dans ce contexte que nous avons construit ce budget en tenant compte une nouvelle fois des baisses des dotations d'état, comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires. Nous avons fait le choix de ne pas augmenter les impôts sur la part qui revient à la commune tout en maintenant les services à la population, un choix compliqué qui impose de contenir au maximum les dépenses de fonctionnement tout en maintenant un niveau d'investissement conséquent pour donner les outils nécessaires à nos services pour qu'ils puissent remplir leurs missions et pour garantir aux entreprises un volume d'activité leur permettant de sauvegarder tous leurs emplois. Soutien également renouvelé à la vie associative dont les actions dans les différents domaines social, culturel, sportif ou de loisirs sont primordiales avec la crise que nous traversons.

Bien sûr, nous souhaiterions aller plus loin dans de nombreuses compétences dévolues à la commune comme l'entretien et l'aménagement des bâtiments communaux, la requalification urbaine et la réfection de nombreux trottoirs, avec des moyens accrus pour nos écoles, pour le CCAS, pour une véritable préservation et restauration écologique afin de mieux préserver les milieux... mais pour cela il faut en finir avec cette politique d'austérité menée par l'Etat qui assèche les finances des collectivités locales et les empêche d'avoir un rôle moteur dans le développement et la modernisation du pays. »

1. Vote du Budget primitif 2021 pour le Budget principal avec reprise des résultats anticipés 2020

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 et après en avoir débattu lors du débat d'orientations budgétaires du 19 janvier 2021, le budget primitif avec la reprise anticipée des résultats 2020 validée par le comptable, s'équilibre comme le présente les documents suivants :

RESULTAT ANTICIPE BUDGET PRINCIPAL ANNÉE 2020			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2019	751 970,92 €	Résultat antérieur reporté 2019	- 1 455 307,71 €
Résultat de l'exercice 2020	844 465,97 €	Résultat de l'exercice 2020	486 698,63 €
<i>Solde d'exécution cumulé</i>	1 596 436,89 €	<i>Solde d'exécution cumulé</i>	- 968 609,08 €
		Reste à réaliser 31.12.2020	
		Dépenses	1 235 369,00 €
		Recettes	1 133 607,00 €
		Solde	- 101 762,00 €
TOTAL A AFFECTER	1 596 436,89 €	BESOIN DE FINANCEMENT	- 1 070 371,08 €
Propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :			
1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit au compte 1068 au BP 2021)			1 070 371,08 €
2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2021 fonctionnement (ligne 002 - report à nouveau)			526 065,81 €
		001 déficit cumulé	968 609 €
reprise résultat anticipé		002 résultat reporté excédent	526 065 €
		1068 affectation en réserve	1 070 371 €

COMPTE ADMINISTRATIF PROVISOIRE 2020 - BUDGET PRIMITIF 2021 avec reprise anticipée des résultats-

FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP+BS+DM 2020	réalisé 2020	BP 2021	Recettes	BP+BS+DM 2020	réalisé 2020	BP 2021
011: dépenses générales (fournitures, entretien, réparations...)	1 611 000,00	1 271 835,70	1 486 845,00	013 : atténuation de charges	100 000,00	144 522,87	100 004,00
012: dépenses de personnel	3 195 000,00	3 180 080,81	3 315 000,00	70 : produits du domaine	440 000,00	354 065,87	460 000,00
014 : att. produits (jeunes agri+fpic)	58 111,00	57 917,00	60 000,00	73: impôts	4 533 765,00	4 530 480,69	4 784 000,00
022 : dépenses imprévues	5 000,92		30 000,00	74: dotations et subv	1 252 550,00	1 287 855,93	990 000,00
65: autres charges de gestion	1 035 161,08	970 304,50	966 000,00	75 : autres produits (location des immeubles)	285 000,00	291 469,93	370 000,00
66: charges financières	140 000,00	126 325,10	120 000,00	76 : produits financiers		7,88	
67:charges exceptionnelles	7 000,00	614,00	5 000,00	77 : produits exceptionnels	40 000,08	22 263,63	22 000,00
68 : provisions	0,00		30 080,00	77 : Ventas			38 000,00
				78 : Reprises sur provisions			
TOTAL DEPENSES REELLES	6 051 273,00	5 607 077,11	6 012 925,00	TOTAL RECETTES REELLES	6 651 315,08	6 630 666,80	6 764 004,00
023: virement à l'invest.	1 190 970,00		1 100 000,00	042: travaux en régie	20 000,00		20 000,00
042/675 et 6761: immo cédées	0,00		2 15 000,00	042 : moins value cessions	8 957,00		17 856,00
042/6811 Dotation aux amortissements	190 000,00	188 080,62		042/777 sub inv transférées			
042/6812 Charges à répartir	0,00						
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	1 380 970,00	188 080,62	1 315 000,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	28 957,00	8 956,90	37 856,00
		5 795 157,73	7 327 925,00			6 639 623,70	6 801 860,00
RESULTAT REPORTE				RESULTAT REPORTE (002)	751 970,92		526 065,00
TOTAL	7 432 243,00	5 795 157,73	7 327 925,00	TOTAL	7 432 243,00	6 639 623,70	7 327 925,00

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 PROVISOIRE - BUDGET PRIMITIF 2021 - INVESTISSEMENT									
dépendances					recettes				
	BP+RAR+BS +DM	RAR	Réalisé 2020	BP 2021		BP+RAR+BS +DM	RAR	Réalisé 2020	BP 2021
001OF	1 455 307,71		1 455 307,71	968 609,00	001OF			excédent	
					1068OF	1 014 121,96		1 014 121,96	1 070 371,00
020 OF	30 000,95			30 000,00	10222 OF	310 000,00		334 560,14	315 000,00
					10226	10 000,00		19 134,71	18 000,00
040	20 000,00			20 000,00	0400F	190 000,00		188 080,62	215 000,00
48 8					021 OF	1 190 970,00			1 100 000,00
040 OF					040/487:8				
040 OF	8 957,00		8 956,90	17 856,00	040 OF				
040 OF					040 OF				
041OF					041 OF				
10226									
16 OF	650 000,00		632 536,02	620 000,00	165				
165	1 000,00			1 000,00	16....			500 000,00	400 000,00
20	118 806,80	54 725,00	30 134,40	100 175,00					
204	50 500,00			62 800,00					
21	416 322,44	8 091,00	287 422,37	403 300,00					
2312		114 013,00	576 727,85	1 008 800,00	024				25 000,00
2313	2 018 214,74	938 258,00	1 065 309,21	807 922,00	238	40 000,00		41 496,88	40 000,00
2315	969 899,36	144 441,80	144 441,80	117 800,00	13	1 923 917,04	933 607,00	1 150 379,28	1 116 653,00
238	40 000,00	16 614,52	16 614,52	40 000,00	13				
26					23				
27					21			1 060,49	
					27			7,62	
total	5 779 009,00	1 235 369,00	2 762 143,07	4 198 262,00		5 779 009,00	1 133 607,00	3 248 841,70	4 300 024,00
TOTAL GENERAL BP 2020				5 433 631		TOTAL GENERAL BP 2020			5 433 631

Il est proposé au Conseil municipal de voter le budget principal équilibré présenté

Décision :

Nombre de présents :	27	Pour :	23
Suffrages exprimés :	25	Contre :	2
		Abstentions :	4

2. Vote du Budget primitif 2021 pour le Budget Assainissement avec reprise anticipée des résultats 2020

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M49 et après en avoir débattu lors du débat d'orientations budgétaires du 19 janvier 2021, le budget primitif avec la reprise anticipée des résultats 2020 validée par le comptable, s'équilibre comme le présente les tableaux fonctionnement et investissement.

RÉSULTAT ANTICIPE DU BUDGET ASSAINISSEMENT			
ANNÉE 2020			
EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2019	161 570,22 €	Résultat antérieur reporté 2019	216 217,22 €
Résultat de l'exercice 2020	49 394,72 €	Résultat de l'exercice 2020	238 787,02 €
Solde d'exécution cumulé	210 964,94 €	Solde d'exécution cumulé	455 004,24 €
		Reste à réaliser 31.12.2020	
		Dépenses	28 606,00 €
		Recettes	- €
		Solde	- 28 606,00 €
TOTAL A AFFECTER	210 964,94 €	RÉSULTAT	426 398,24 €
Propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :			
1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit au compte 1068 au BP 2021)			
			0
2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2021 (ligne 002 - report à nouveau)			
			210 964,94 €
reprise résultat anticipé		001	426 398
		002	210 964
		1068	

ASSAINISSEMENT FONCTIONNEMENT							
COMpte ADMINISTRATIF PROVISoire 2020 ET BUDGET PRIMITIF AVEC REPRISe ANTICIPEE DES RESULTATS							
Dépenses	BP+BS+DM	Réalisé 2020	BP 2021	Recettes	BP+BS+DM	Réalisé 2020	BP 2021
011: dépenses générales (fournitures, entretien, réparations...)	301 990,00	269 524,06	302 004,00	70 : redevances assainissement + PRE	400 000,00	414 954,90	400 000,00
65: autres charges de gestion	1 600,00	0,16	5 000,00	74: dot, subv (prime épuration)			
66: charges financières	500,00	330,95	400,00	75 : autres produits	14 000,00	11 088,00	10 000,00
67: charges exceptionnelles	20 000,00		10 000,00	013 : atténuation de charges			
68 : provisions				76 : produits financiers			
022 : dépenses imprévues	3 000,22		10 000,00	77 : produits exceptionnels			
TOTAL DEPENSES REELLES	327 090,22	269 855,17	327 404,00	78 : reprise sur provisions	13 000,00		13 000,00
				TOTAL RECETTES REELLES	427 000,00	426 042,90	423 000,00
023: virement à l'invest.	154 580,00		198 700,00				
042-68 Dotation aux amortissements	128 000,00	127 832,77	133 000,00	042-777 : sub inv amortissables	21 100,00	21 039,76	25 140,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	282 580,00	127 832,77	331 700,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	21 100,00	21 039,76	25 140,00
RESULTAT REPORTE				RESULTAT REPORTE (002)	161 570,22		210 964,00
TOTAL	609 670,22	397 687,94	659 104,00	TOTAL	609 670,22	447 082,66	659 104,00

ASSAINISSEMENT INVESTISSEMENT										
COMPTE ADMINISTRATIF PROVISoire 2020 ET BUDGET PRIMITIF AVEC REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS										
		BP 2019+DM	réalisé 2020	RAR	BP 2021		BP 2019+DM	Réalisé 2020	RAR	BP 2021
.001OF	déficit d'exécution					excédent d'exécution	216 217,22	216 217,22		426 398,00
1068OF						affectation en réserve				
.020 OF	dépenses imprévues	901,13			2 500,00					
1391 OF	amortissement subv	21 100,00	21 039,76		25 140,00	amortissements	128 000,00	127 832,77		133 000,00
041/2315 OF	intégration études					amortissement emprunt				
16 OF	remboursement emprunts	16 000,00	12 509,67		4 000,00	intégration études				
						prélèvement	154 580,00			198 700,00
						emprunt				
20	études	40 000,00	3 600,00	21 500,00	5 000,00					
21	acquisition matériel terrains	80 000,00	2 293,07	7 106,00	100 000,00					
23	travaux	507 657,09	8 463,84		804 352,00					
238	avance	9 000,00			9 000,00					
	total	674 658,22	47 906,34	28 606,00	949 992,00		674 658,22	286 693,36	-	978 598,00
	TOTAL GENERAL				978 598,00	TOTAL GENERAL		502 910,58		978 598,00

Il est proposé au Conseil municipal de voter le budget Assainissement équilibré présenté.

Décision :

Nombre de présents :	27	Pour :	29
Suffrages exprimés :	29	Contre :	
		Abstentions :	

3. Vote du Budget primitif 2021 pour le Budget Eau avec reprise anticipée des résultats 2020

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M49, et après en avoir débattu lors du débat d'orientations budgétaires du 19 janvier 2021, le budget primitif avec la reprise anticipée des résultats 2020 validée par le comptable, s'équilibre comme les tableaux suivants le présentent en fonctionnement et en investissement.

RÉSULTAT ANTICIPE DU BUDGET EAUX			
ANNÉE 2020			
EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2019	11 817,84 €	Résultat antérieur reporté 2019	- 142 344,53 €
Résultat de l'exercice 2020	18 603,32 €	Résultat de l'exercice 2020	92 973,99 €
Solde d'exécution cumulé	30 421,16 €	Solde d'exécution cumulé	- 49 370,54 €
		Reste à réaliser 31.12.2020	
		Dépenses	9 739,00 €
		Recettes	92 628,00 €
		Solde	82 889,00 €
TOTAL A AFFECTER	30 421,16 €	RÉSULTAT	33 518,46 €
Propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :			
1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit au compte 1068 au BP 2021)			
			- €
2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2021 (ligne 002 - report à nouveau)			
			30 421,16 €
reprise résultat anticipé		001	33 518
		002	30 421
		1068	-

BUDGET EAU							
Compte administratif 2020 provisoire budget primitif 2021 avec reprise anticipée des résultats FONCTIONNEMENT							
Dépenses	BP+BS+DM	Réalisé 2020	BP 2021	Recettes	BP+BS+DM	Réalisé 2020	BP 2021
011: dépenses générales (fournitures, entretien, réparations,,)	30 000,00	11 452,87	30 000,00	70 : redevances	0,00		
	-			73: impôts	0,00		
65: autres charges de gestion	500,00		500,00	74: dotations et subv	0,00		
66 : Charges financières	500,00	307,63	500,00	75 : autres produits (part cnale)	75 000,00	68 058,90	91 433,00
	-			013 : atténuation de charges	0,00		
67:charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00		0,00		
68 : provisions pour captages	-			77 : produits exceptionnels	0,00		
022 : dépenses imprévues	1 959,84		2 000,00	7875 reprises provisions			
				7911 : indemnités sinistres	0,00		
TOTAL DEPENSES REELLES	33 959,84	11 760,50	34 000,00	TOTAL RECETTES REELLES	75 000,00	68 058,90	91 433,00
023: virement à l'invest.	14 500,00		50 000,00				
				042/777 : sub inv amortissables	1 642,00	1 641,75	2 846,00
042/68 Dotation aux amortissements	40 000,00	39 336,83	40 700,00				
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	54 500,00	39 336,83	90 700,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 642,00	1 641,75	2 846,00
RESULTAT REPORTE				RESULTAT REPORTE (002)	11 817,84		30 421,00
TOTAL	88 459,84	51 097,33	124 700,00	TOTAL	88 459,84	69 700,65	124 700,00

BUDGET EAU											
Compte administratif provisoire 2020 budget primitif 2021 avec reprise anticipée des résultats INVESTISSEMENT											
dépendances						recettes					
		BP+RAR+BS+DM	Réalisé 2020	Reste à réaliser	BP 2021			BP+RAR+BS+DM	Réalisé 2020	Reste à réaliser	BP 2021
.001OF	déficit d'exécution	142 344,53	142 344,53			.001 OF	excédent				33 518,00
.020 OF	dépenses imprévues	2 657,09				1068OF	affection en réserve	104 987,99	104 987,99		
040/139 OF	sub. inv. amortissables	1 642,00	1 641,75		2 846,00	021 OF	prélèvement	14 500,00			50 000,00
041/2315OF	intégration études					04028OF	amortissements	40 000,00	39 336,83		40 700,00
041/2315	opérations patrimoniales					2031 OF	intégration études				
						041/2031	opérations patrimoniales				
16 OF	remboursement emprunts	12 600,00	12 509,67		10 700,00	16....	emprunt	284 500,00		10 000,00	70 439,00
20	étude				55 000,00						
21	terrains	10 000,00			40 000,00						
23	travaux	409 780,37	97 370,90	9 739,00	201 000,00	13	subventions	135 036,00	60 171,49	82 628,00	32 000,00
238	avances travaux	5 000,00			5 000,00	238	remboursement avance	5 000,00			5 000,00
	total	584 023,99	111 522,32	9 739,00	314 546,00			584 023,99	204 496,31	92 628,00	231 657,00
	TOTAL GENERAL				324 285,00		TOTAL GENERAL				324 285,00

Il est proposé au Conseil municipal de voter le budget Eau équilibré présenté

Décision :

Nombre de présents :	27	Pour :	29
Suffrages exprimés :	29	Contre :	
		Abstentions :	

4. Vote du Budget primitif 2021 pour le Budget Lotissement d'habitation du Bois du Loup avec reprise anticipée des résultats 2020

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLOUX

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M49, et après en avoir débattu lors du débat d'orientations budgétaires du 19 janvier 2021, le budget primitif avec la reprise anticipée des résultats 2020 validée par le comptable, s'équilibre comme les tableaux suivants le présentent en fonctionnement et en investissement.

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT - 2021					
BOIS DU LOUP					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
6015	Terrain		7015	Vente lots	24 178,98
6045	Honoraires	-	774	Subvention budget principal	
605	Travaux	24 700,00	758	Produits divers (TVA)	
608	Frais accessoires				
652	Rev budget principal				
658	charges diverses (TVA)	12,00			
Dép réelles		24 712,00	Rec réelles		24 178,98
60315	Transfert travaux	-	71355	Variation des stocks de terrain aménagés	9 455,00
			7474	Transfert subvention	0,00
71355-042	Variation des stocks de terrain aménagés	18 908,00			
Dép ordre		18 908,00	Rec ordre		9 455,00
S/total		43 620,00			33 633,98
002	Déficit antérieur		002	Excédent antérieur	9 986,02
TOTAL		43 620,00			43 620,00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
1641	Remb avance BP	1,16	1641	Emprunt	
			16874	Dette au budget principal	
Dép réelles		1,16	Rec réelles		0,00
3555-040	En-cours production terrain	9 455,00	3555-040	stock terrains	18 908,00
			315		
1321	Transfert subvention				
Dép ordre		9 455,00	Rec ordre		18 908,00
S/total		9 456,16			18 908,00
001	report déficit	9 451,84	001	report excédent	
TOTAL		18 908,00			18 908,00

Il est proposé au Conseil municipal de voter le budget Lotissement Bois du Loup équilibré présenté.

Décision :

Nombre de présents :	27	Pour :	29
Suffrages exprimés :	29	Contre :	
		Abstentions :	

5. Vote du Budget primitif 2021 pour le Budget Lotissement Jérémie 2 avec reprise anticipée des résultats 2020

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M49, et après en avoir débattu lors du débat d'orientations budgétaires du 19 janvier 2021, le budget primitif avec la reprise anticipée des résultats 2020 validée par le comptable, s'équilibre comme les tableaux suivants le présentent en fonctionnement et en investissement.

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT - 2021					
					Jérarchie 2
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
6015	Terrain		7015	Vente lots	
6045	Honoraires	51 114,00	774	Subvention budget principal	0,17
605	Travaux		758	Produits divers (TVA)	
608	Frais accessoires				
652	Rev budget principal				
658	charges diverses (TVA)	100,00			
Dép réelles		51 214,00	Rec réelles		0,17
60315	Transfert travaux		71355	Variation des stocks de terrain aménagés	220 000,00
			7474	Transfert subvention	
71355-042	Variation des stocks de terrain aménagés	169 891,00			
Dép ordre		169 891,00	Rec ordre		220 000,00
S/total		221 105,00			220 000,17
002	Déficit antérieur		002	Excédent antérieur	1 104,83
TOTAL		221 105,00			221 105,00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
1641	Remb avance BP	0,81	1641	Emprunt	220 000,00
			16874	Dette au budget principal	
Dép réelles		0,81	Rec réelles		220 000,00
3555-040	En-cours production terrain	220 000,00	3555-040	stock terrains	169 891,00
			315		
1321	Transfert subvention				
Dép ordre		220 000,00	Rec ordre		169 891,00
S/total		220 000,81			389 891,00
001	report déficit	169 890,19	001	report excédent	
TOTAL		389 891,00			389 891,00

Il est proposé au Conseil municipal de voter le budget Lotissement Jérarchie 2 équilibré présenté.

Décision :

Nombre de présents :	27	Pour :	29
Suffrages exprimés :	29	Contre :	
:		Abstentions :	

6. Vote des taux de fiscalité

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

La volonté de la municipalité est de ne pas augmenter les taux d'imposition.
Le produit fiscal attendu fixé avec les bases estimatives fournies le 30 mars

2021 sur l'imprimé FDL 2021 et les taux proposés au Conseil municipal est de 3 336 770 €.

Pour information, la taxe d'habitation n'est plus votée dans les communes ; elle devient à partir de 2020 une compensation de l'état ; le produit attendu pour la Commune est de 1 342 360 € ; il correspond au versement de la taxe foncière propriétés bâties du département au taux de 22,93 % rectifié par le coefficient correcteur déterminé par les calculs de la Direction Générale des Finances Publiques.

Par ailleurs, le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires est figé jusqu'en 2023.

Il est proposé au Conseil municipal de voter les 2 taxes communales sans augmentation de taux conformément au budget qui a été soumis au Conseil municipal :

Foncier bâti : 23,52 %
Foncier non bâti : 77,43 %

Cela se traduit par les taux suivants :

Foncier bâti département 22,93 % + Foncier bâti commune 23,52 % soit 46,45 %
Foncier non bâti : 77,43 %

Madame JAMMOT :

« On votera, bien évidemment, la non-augmentation des taux dans laquelle on s'est inscrit depuis plusieurs années maintenant, mais, compte tenu que l'on est sur des taux quand même élevés même si on ne les augmente pas, j'ai noté avec intérêt l'initiative de Madame le Maire de Guéret de baisser du montant de la revalorisation, sa fiscalité. Alors ce n'est pas tellement le montant, c'est le signal envoyé à la population en matière de fiscalité qui m'a paru intéressant. Je pense que ça peut être un élément de réflexion aussi pour l'avenir. »

Monsieur LEJEUNE :

« Je rappellerai quand même que le montant pour la ville de Guéret, donc soit une ville qui a 2 fois et demie notre population, le montant du coût est de 19 000 € ce qui, certes, relève complètement du symbole et non pas d'un véritable choix budgétaire. Nous, nous avons fait le choix de maintenir ces taux, alors qu'ils étaient élevés, ils étaient même très élevés. Mais je pense que peu de collectivités n'ont pas touché à leur taux depuis plus de 12 ans, d'une part, et, ensuite, pour ce qui est de la contribution de nos citoyens aux impôts locaux, il y a quand même la suppression de la taxe d'habitation qui, pour les propriétaires occupants, représente une économie qui est quand même loin d'être négligeable. Donc, je renvoie cette initiative à ce qu'elle est, juste un symbole puisque, tant pour le citoyen que pour la commune, je ne vois pas vraiment ce que ça change en termes de réalité budgétaire. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

7. Marché d'achat de produits d'entretien n° 2021-04

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'un marché concernant l'achat de produits d'entretien.

Ce marché doit se présenter sous la forme d'un accord-cadre sur 1 an, reconductible 3 fois afin d'obtenir un maximum de rabais pour les 4 années consécutives.

De ce fait la mairie passe des bons de commande au seul titulaire de l'accord-cadre.

Cet accord-cadre est composé de 4 lots comme suit :

- Lot 1 : sacs poubelle ;
- Lot 2 : brosse à vaisselle ;
- Lot 3 : produits d'entretien (de préférence écolabel, respectueux de la santé et de l'environnement) ;
- Lot 4 : fournitures jetables (nappes, serviettes, gobelets).

Chaque lot est présenté avec un maximum comme suit :

	Montant maximum annuel HT en €
Lot 1 : sacs poubelle	2 000,00
Lot 2 : brosse à vaisselle et divers	10 000,00
Lot 3 : produits d'entretien	9 000,00
Lot 4 : fournitures jetables pour la restauration	1 500,00
Total	22 500,00

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire :

- à lancer la procédure concernant l'achat de produits d'entretien ;
- à signer l'attribution de ce marché ;
- à donner tout pouvoir au maire pour assurer le bon suivi de cette consultation, valider les éventuelles modifications du marché et veiller à la bonne exécution de ce marché ;
- à inscrire les crédits aux budgets primitifs de chaque année.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

8. Financement sécurisation école maternelle Fossés des Canards

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLLOUX

L'école maternelle Fossés des Canards est trop exposée aux intrusions dans son enceinte. Le référent sûreté de l'éducation nationale a fait des observations sur ce site. Il convient de sécuriser au plus vite cette école maternelle.

Les travaux sont estimés à 23 860 € HT.

Le plan de financement s'établit ainsi :

besoin HT		ressources		
clôture et portail	23 860,00 €	Etat DETR	70%	16 702,00 €
		Etat FIPD	10%	2 386,00 €
		Total subventions		19 088,00 €
		autofinancement	20%	4 772,00 €
	23 860,00 €			23 860,00 €

Il est proposé au Conseil municipal de valider ces travaux et d'autoriser le maire à demander les financements du projet.

Monsieur LAVAUD :

« Au budget, il était prévu 28 632 € et là, on est à 23 860 €. »

Monsieur LEJEUNE :

« La demande de subvention se fait en hors taxes et le budget s'affiche en TTC, d'où la différence. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

9. Financement sécurisation école élémentaire Tristan l'Hermite

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLLOUX

L'école Tristan l'Hermitte est trop exposée aux intrusions dans son enceinte. Le référent sûreté de l'éducation nationale a fait des observations sur ce site. Il convient de sécuriser au plus vite cette école élémentaire.
Les travaux sont estimés à 84 090 € HT.

Le plan de financement s'établit ainsi :

BESOINS HT		RESSOURCES HT		
réhaussement mur extérieur, clôture, remplacement des portails	54 090,00 €	Etat DETR	48%	40 026,60 €
portes d'entrées donnant sur extérieur	30 000,00 €	FIPD (base 46 000)	27%	23 000,00 €
		total subventions	75%	63 026,60 €
		Autofinancement	25%	21 063,40 €
total HT	84 090,00 €	total HT		84 090,00 €

Il est proposé au Conseil municipal de valider ces travaux et d'autoriser le maire à demander les financements du projet.

Monsieur LAVAUD :

« Même chose qu'au point précédent, je ne retrouve pas ces sommes au budget. »

Monsieur LEJEUNE :

« On vous apportera la réponse ultérieurement. »

Monsieur FILLoux :

« Vous avez raison, Monsieur LAVAUD, il y a un écart mais cela ne change pas le résultat du tableau global. Ce montant est pris sur une autre ligne. Le montant réel est bien celui de la demande de subvention, à savoir 84 090 €. Il nous faut modifier le tableau dans sa répartition. Cela ne change pas l'enveloppe globale, au final. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

10. Demande de subvention DETR 2021 - Epareuse

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Les services techniques doivent changer le tracteur et l'épareuse qui sont devenus obsolètes et dangereux à utiliser. Seule, l'épareuse peut obtenir des financements DETR. L'estimation de l'épareuse est de 46 562 € HT.

besoins HT		ressources		
Epareuse	46 562,00 €	Etat DETR	40%	18 624,80 €
		Total subventions	40%	18 624,80 €
		autofinancement	60%	27 937,20 €
TOTAL HT	46 562,00 €	TOTAL HT		46 562,00 €

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à demander le financement du matériel.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

11. Demande de subvention DETR 2021 - Portes hangar services techniques

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Il est nécessaire de changer les portes du hangar des services techniques. Cela permettra de sécuriser l'accès du bâtiment, de le rendre plus imperméable aux aléas climatiques.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 39 050 € HT ; le plan de financement s'établit ainsi :

besoins HT		ressources		
portes de Hangar	39 050,00 €	Etat DETR	40%	15 620,00 €
		Total subventions	40%	15 620,00 €
		autofinancement	60%	23 430,00 €
TOTAL HT	39 050,00 €	TOTAL HT		39 050,00 €

Il est proposé au Conseil municipal de valider ces travaux et d'autoriser le maire à demander les financements du projet.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

12. Demande de subvention DETR 2021 - Enfouissement des réseaux Place Bernhausen, rue du Peu de Sédelle et début de la rue Malherbaud

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLLOUX

Les travaux de réaménagement des réseaux sont nécessaires pour que les travaux d'aménagement de la requalification urbaine rue Mestadier puissent se faire dans la continuité.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 9 238 € HT ; le plan de financement s'établit ainsi :

besoin HT		ressources	
travaux d'appareillages suite à l'enfouissement des réseaux	9 238,00 €	DETR 35 % Appareillages	3 233,30 €
		SDEC 30 % Appareillages éligibles	2 771,40 €
TOTAL HT appareillages	9 238,00 €	subventions 65%	6 004,70 €
		autofinancement 35 %	3 233,30 €
total HT	9 238,00 €	total HT	9 238,00 €

Il est proposé au Conseil municipal de valider ces travaux et d'autoriser le maire à demander les financements du projet.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

13. Gendarmerie : réhabilitation tranche 1 - financement

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLLOUX

La commune de La Souterraine s'est engagée dans des travaux de réhabilitation de la caserne de la gendarmerie. La première tranche de travaux débute en 2021 avec les travaux définis dans le plan de financement :

BESOINS HT		RESSOURCES		
menuiseries extérieures	19 850,00 €	Etat subvention DETR	40%	78 380,00 €
chauffage	64 920,00 €	Etat ministère de l'intérieur	20%	39 190,00 €
total amélioration thermique	84 770,00 €	Etat DSIL/FNADT	20%	39 190,00 €
Eclairage évacuation	7 720,00 €			
Radio alarme sonore d'évacuation	3 760,00 €			
clôture	59 700,00 €			
total sécurisation	71 180,00 €	TOTAL SUBVENTIONS		156 760,00 €
sanitaires plomberies	40 000,00 €	Autofinancement	20%	39 190,00 €
TOTAL	195 950,00 €	TOTAL		195 950,00 €

Le montant total des travaux est estimé à 195 950 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal de valider ces travaux et d'autoriser le maire à demander les financements du projet.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir (une abstention : M. KERSKENS).

14. Requalification urbaine et mobilité douce : boulevard Mestadier

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLOUX

La commune de La Souterraine poursuit l'aménagement de la ville dans le cadre de la requalification urbaine et de la mobilité douce. Le boulevard Mestadier est un axe très emprunté par les usagers puisqu'il dessert la cité scolaire Raymond Loewy. Le projet permet de sécuriser toutes les mobilités et de continuer les voies cyclistes. Par ailleurs, l'aménagement du réseau unitaire en réseau séparatif permet de ne pas surcharger la station d'épuration avec les eaux pluviales.

Les travaux sont estimés à 925 067 € HT.

Le plan de financement s'établit ainsi :

BESOINS HT		RESSOURCES		
Aménagement de surfaces mobilité douce	915 487,00 €	Etat subvention DETR	35%	323 773,45 €
mission complémentaire	9 580,00 €	Etat subvention fonds mobilités actives tvx subventionnable 332 520 €	11%	99 756,00 €
		Etat DSIL	34%	316 524,15 €
		Total subventions	80%	740 053,60 €
		Autofinancement	20%	185 013,40 €
TOTAL	925 067,00 €	TOTAL		925 067,00 €

Il est proposé au Conseil municipal de valider ces travaux et d'autoriser le maire à demander les financements du projet.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

15. Vente de terrain - lotissement d'habitation du Bois du Loup

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

Par courrier du 4 février 2021, Monsieur Quentin BASGROT demande à acheter le terrain AZ 454 du lotissement d'habitation du Bois du Loup.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De céder à Monsieur Quentin BASGROT domicilié 5 rue du Champs Vallais à La Souterraine, le lot du lotissement d'habitation du Bois du Loup,

cadastéré AZ 454, d'une superficie de 1 099 m², pour un montant de 28 343,21 € TTC (soit 25,79 € TTC le m²) ;
-D'autoriser le Maire à signer l'acte notarié enregistrant la cession.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

16. Maintenance logiciel urbanisme « Sistec »

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Les logiciels d'urbanisme Turquoise et Opaline requièrent une maintenance et un hébergement des données d'urbanisme. Il convient de contracter une maintenance pour le logiciel Turquoise pour un montant de 727 € HT, de contracter une maintenance sur le logiciel Opaline qui est un portail de suivi des dossiers pour 167 € HT et de payer l'hébergement annuel des données Turquoise pour un montant de 563 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer le contrat de maintenance et d'hébergement des logiciels cités pour la somme de 1 457 € HT pour l'année 2021.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

17. Maintenance ascenseur Mairie

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Le nouvel ascenseur de la mairie requiert une maintenance connectée. Le contrat est établi avec la société OTIS. Le prix mensuel est de 10,90 € HT pour 2021.

Ce contrat est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer le contrat.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

18. Contrat de maintenance ascenseur Maison des Associations

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

La maintenance de l'ascenseur de la maison des associations est à renouveler. Le contrat proposé par la société DUTREIX SCHINDLER valable un an, est renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de 4 ans.

Le prix du contrat annuel est de 2 936,95 € HT pour l'année 2021.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer le contrat de maintenance et d'inscrire la somme nécessaire à chaque budget.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

19. Adhésion Association Française des Cinémas Art et Essai (AFCAE)

Rapporteur : Monsieur Sébastien VITTE

Depuis sa création, l'AFCAE s'organise autour de trois objectifs fondateurs :

- La défense du pluralisme des lieux de diffusion cinématographique, indispensable au maintien de la diversité de l'offre de films et à l'aménagement culturel du territoire ;
- Le soutien du cinéma d'auteur en favorisant la rencontre entre les films Art et Essai et le public ;
- La formation des publics, notamment des plus jeunes.

Le cinéma Eden est une salle classée Art et Essai.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à l'association AFCAE. L'adhésion votée par l'assemblée générale de La Rochelle du 26/08/2020 est de 225 € pour l'année 2021 ; cette cotisation comprend une baisse de 10 % dans le contexte de la crise sanitaire que nous subissons.
L'adhésion est renouvelable tacitement jusqu'en 2026.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

20. Contrat de maintenance Porte automatique Chapelle

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Des portes automatiques coulissantes piétonnières ont été installées à la Chapelle.

Deux maintenances sont nécessaires pour le bon fonctionnement de cet équipement.

-maintenance préventive pour 368 € HT pour l'année 2021 ;

-maintenance dépannage 6/7 jours pour 542 € HT pour l'année.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les contrats de maintenance.

Ces contrats sont reconductibles tacitement chaque année.

Madame JAMMOT :

« *Quand ces portes ont-elles été installées ?* »

Monsieur LEJEUNE :

« *En janvier.* »

Madame JAMMOT :

« *Et c'est quelque chose que nous avons voté ?* »

Monsieur LEJEUNE :

« *Oui, cela faisait partie de l'aménagement qui comprenait donc la porte coulissante pour améliorer l'isolation et l'accès et un bureau composé de cloisons vitrées, à droite lorsque l'on entre dans la chapelle pour permettre à notre animateur de pouvoir s'isoler et être isolé.* »

Madame VIRAVAUD :

« *Une petite question technique concernant la Chapelle, on est dans un ERP (Etablissement Recevant du Public) de 4^{ème} ou 5^{ème} catégorie, je ne sais pas ; je voulais juste savoir s'il y avait un contrôleur technique associé au dossier ?* »

Monsieur AUDOUSSET :

« *Oui, absolument.* »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

21. Contrat d'entretien toitures terrasses Jules Ferry

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

Il s'agit de l'entretien normal des 1 579 m² de toitures terrasses de l'école Jules Ferry isolées et étanchées en polyuréthane projeté en 2014 et 2015. Le contrat est passé avec l'entreprise Stap qui a fait les travaux. Le contrat d'entretien est de 1 491,22 € HT pour 2021.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le contrat d'entretien.

Ce contrat d'entretien est reconductible tacitement chaque année.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

22. Contrat d'entretien des espaces verts

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

La commune fait entretenir une partie de son parc espaces verts par l'ALEFPA. Il s'agit d'une association qui permet à des personnes protégées de travailler dans de bonnes conditions.

Le contrat définit les lieux d'interventions et les fréquences. Le contrat pour l'année 2021 est de 24 627,17 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer ce contrat d'entretien.

Monsieur JOFFRE :

« C'est uniquement le Cheix ? »

Monsieur AUDOUSSET :

« Oui. »

Madame JAMMOT :

« J'en profite juste pour faire une petite remarque concernant le Cheix, il faudrait vérifier la rangée d'arbres, côté prairie, les arbres sont envahis par le gui. »

Monsieur AUDOUSSET :

« Il y a eu un inventaire fait par l'ONF. Il va y avoir une intervention de sécurisation. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

23. Contrat de location véhicule cantine

Rapporteur : Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER

Les services ont besoin d'un véhicule aménagé spécialement pour le transport des repas dans les différentes cantines des écoles. Ce véhicule ne fera pas beaucoup de kilomètres.

La location d'un véhicule équipé pour transporter les repas dans les différentes cantines sur 60 mois est la solution retenue pour remplacer le véhicule hors service.

Le véhicule devra faire moins de 45 000 km durant les 5 ans.

Le contrat de location sera payé à l'organisme de crédit PSA finance France Stellantis (credipar), le 1^{er} loyer comprend les différents frais d'ouverture de dossier soit 599,40 € TTC puis 59 loyers d'un montant de 473,64 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer le contrat de location de 5 ans du véhicule aménagé pour les cantines et d'inscrire les crédits chaque année au budget.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

24. Renouvellement contrat de location Ecopass Air Liquide

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Une bouteille de gaz industriel est mise à disposition des services techniques pour une durée de trois ans par la société Air liquide France Industrie. Il convient de renouveler le contrat de location de cette bouteille. Le contrat FCT0085985 n'est pas dénoncé, il continue pour les 3 prochaines années. Le prix de la mise à disposition est de 189,17 € HT pour l'année 2021.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à poursuivre le contrat en cours.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

25. Bail Traces de Pas

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

La commune est propriétaire d'une partie du bâtiment Traces de Pas sis 48 rue de Lavaud, ce bâtiment est occupé par l'association Les amis de Traces de Pas ASILE, il convient d'établir un bail entre la commune et cette association.

Le bail est consenti pour un loyer annuel de 70 000 € charges comprises pour une surface de 1 471m².

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer le bail.

Madame JAMMOT :

« L'association était propriétaire du bâtiment avant, elle ne payait pas de loyer, par définition. Ce loyer va donc s'appliquer à compter de quand ? 2021 ? »

Monsieur LEJEUNE :

« Oui, 2021 car, dans les faits, en 2020, l'association a payé l'emprunt, le Département et la Commune ayant versé chacun les 22 500 €, comme par les années passées. »

Madame JAMMOT :

« J'imagine qu'il n'y a pas de difficultés, pour l'association, de s'acquitter de ce loyer annuel. Cela doit correspondre au budget qui a été alloué par l'Etat, car, pour la collectivité, il est très important d'avoir ce loyer. Je me souviens que, quand on a discuté de la répartition des choses lors du précédent mandat, Monsieur MUGUAY m'avait passé la note sur laquelle on s'était mis d'accord pour recalibrer les participations, notamment du Département et de la Commune et il y avait, à terme, des travaux qui seront réalisés sur ce bâtiment qui avaient été chiffrés, si je me souviens bien, à 250 000 €. Je tiens donc à dire qu'il est important d'avoir ce loyer car, à terme, j'imagine que l'on va avoir des investissements à prévoir, ce n'est peut-être pas urgent mais il faut le garder à l'esprit. »

Monsieur LEJEUNE :

« Le loyer est supérieur à l'annuité d'emprunt qui va décroître très rapidement puisqu'une partie des emprunts va s'éteindre dès 2022. Nous provisionnerons ce loyer pour réaliser les travaux qui sont relativement importants dans les dix ans à venir sur ce bâtiment. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

26. Convention de restauration avec le rectorat de Limoges

Rapporteur : Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER

Les personnels de l'Education nationale de nos écoles, dont l'indice majoré est égal ou inférieur à 480, peuvent bénéficier d'une subvention de 1,29 € par repas à condition de fournir chaque année leur feuille de paye du mois de janvier de l'année en cours, au service des Finances de la mairie.

Pour les personnels pouvant bénéficier de cette subvention, les prix des repas fixés par la délibération annuelle des tarifs pour le repas adulte sera minoré du montant unitaire de la subvention soit 1,29 € en 2021. Le prix minoré des repas cantine pour les adultes sera effectif à partir du 1^{er} du mois suivant l'obtention de la feuille de paye donnant droit à cette subvention.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention de restauration, de demander le remboursement des subventions au rectorat.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an à partir du 1^{er} janvier 2021.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

27. Convention honoraires avocat

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention d'honoraires avec le cabinet d'avocats « La SELARL SOLTNER-MARTIN ».

Le cabinet d'avocat assiste et représente la mairie devant le tribunal administratif de Limoges-référé.

Monsieur LEJEUNE :

« C'est une délibération dont on se serait bien passé. La commune est attaquée en référé devant le Tribunal Administratif de Limoges par une SCI qui possède le bâtiment de la Poste et qui considère que les travaux de la rue sont responsables de fissures dans le bâtiment, fissures qui, vraisemblablement, existaient déjà avant mais il n'en demeure pas moins que cette SCI nous attaque en référé. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

28. Convention tripartite entre l'établissement public de La Villette, 3 HIT COMBO et la commune de La Souterraine dans le cadre de micro-folie

Rapporteur : Monsieur Sébastien VITTE

Cette convention a pour objet l'accueil au sein de micro-folie d'un « micro-festival » autour d'ateliers et de mise à disposition de jeux de vidéo.

Dans le cadre de la crise sanitaire, ce festival a accueilli les 12 et 13 février des groupes périscolaires.

Les ateliers sont gratuits.

L'établissement public de La Villette a pris en charge le coût de la prestation.

La commune met à disposition le lieu et le personnel.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

29. Avenant à la convention avec l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine

Rapporteur : Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC

La commune de La Souterraine a signé une convention opérationnelle avec l'EPF NA en date du 26 avril 2018 afin de mettre en place un projet de redynamisation du centre-bourg en investissant les bâtiments aujourd'hui vacants constituant des « verrues » à l'échelle du centre bourg.

L'EPF et la commune ont notamment ciblé une friche constituée d'un ancien garage automobile. Les négociations ont abouti à un accord amiable en 2019 mais des études de recherche de pollution ont freiné le processus d'acquisition. Cette convention passée pour 3 ans deviendra caduque le 26 avril 2021.

Il convient de procéder à la conclusion d'un avenant visant à proroger la durée de la convention opérationnelle hors acquisition. La convention serait prorogée de 18 mois à compter de la signature du présent avenant.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'avenant.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir (une abstention : Mme VIRAUD).

30. Aide au loyer commercial - projet de reprise du Bar du Marché

Rapporteur : Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC

Madame Séverine CLAUS projette de reprendre le « Bar du marché » en tant que gérante salariée.

L'activité continuera d'être un débit de boissons (pas de vente de tabac et pas de jeux).

La gérante souhaite développer des partenariats avec des commerces de bouche.

Le dossier a été présenté à la commission commerce du 11 février 2021 pour pouvoir bénéficier de l'aide aux loyers initiée par la commune.

Au vu des éléments apportés par la future gérante, la commission commerce a émis :

- Un avis favorable unanime sur l'attribution de l'aide aux loyers à Mme Séverine CLAUS pour la reprise du bar du marché.

L'attribution de l'aide s'élève à 250 €/mois pendant 3 ans, soit la somme de 9 000 €.

- Dans le cadre d'une reprise d'activité, la commission considère que les trois derniers bilans de l'entreprise devront être fournis.

Au vu de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de donner son accord sur l'octroi de l'aide au loyer.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

31. Nomination commission de contrôle de la régularité de la liste électorale

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

A la suite des démissions de Mme ESCURE et de Mme PUYCHEVRIER de leur mandat de conseillères municipales, il s'avère nécessaire de nommer deux autres membres à la commission de contrôle de la régularité de la liste électorale.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

a désigné à l'unanimité :

Martine BIENVENU en remplacement de Martine ESCURE

Marie-Hélène VIRAVAUD en remplacement de Françoise PUYCHEVRIER

La commission de contrôle de la régularité de la liste électorale se compose donc de :

Martine BIENVENU

Philippe VIARD

Brigitte CASTILLE

Marie-Hélène VIRAVAUD

Isabelle LEROY

32. Commissions municipales - remplacement suite à démission

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

A la suite de la démission de Mme PUYCHEVRIER Françoise de son mandat de conseillère municipale, il convient de la remplacer dans les commissions municipales suivantes :

- Commission sport santé

- Commission commerce- artisanat-économie locale

- Commission travaux urbanisme-environnement

- Commission du personnel

- Commission école-enfance-jeunesse.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

a désigné à l'unanimité :

Marie-Hélène VIRAVAUD aux commissions Sport santé, commerce - artisanat - économie locale, travaux-urbanisme-environnement, école-enfance-jeunesse ;

Jean-Claude Joffre à la commission du personnel.

33. Caisse des écoles et commission paritaire MJC CS - remplacement suite à démission

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

A la suite de la démission de Mme PUYCHEVRIER Françoise de son mandat de conseillère municipale, il est nécessaire de la remplacer à :

- La caisse des écoles ;
- La commission paritaire MJC CS.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

a désigné à l'unanimité :

Marie-Hélène VIRAVAUD en remplacement de Françoise PUYCHEVRIER au sein de la caisse des écoles et de la commission paritaire MJC CS.

34. Nomination commission Tourisme de la Communauté de Communes

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

La Communauté de Communes exerce en régie la compétence tourisme.

La communauté de communes a créé une commission tourisme composée d'un ou plusieurs membres par commune.

Il revient donc au Conseil municipal de désigner deux membres en son sein pour siéger dans cette commission.

Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité pour le représenter, à la commission Tourisme de la Communauté de Communes :

Bernard AUDOUSSET et Gilles LAVAUD

35. Règlement de formation des agents de la collectivité

Rapporteur : Madame Patricia MOUTAUD

Un règlement de formation a été présenté en comité technique, il a reçu un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal d'adopter ce règlement de formation, joint en annexe.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

36. Droit à la formation des élus et la fixation des crédits affectés

Rapporteur : Madame Patricia MOUTAUD

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2123-12 et suivants qui encadrent une partie du droit à la formation des élus ;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ;

Considérant qu'une délibération doit être prise obligatoirement suivant le renouvellement général du Conseil municipal sur l'exercice du droit à formation de ses membres, déterminant les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre ;

Considérant, par ailleurs qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la collectivité doit être annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel ;

Considérant que le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la collectivité et que le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant ;

Considérant que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient ;

Considérant que sont pris en charge, concernant les formations (à la condition que l'organisme dispensateur soit agréé par le ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales), les frais d'enseignement, les frais de déplacement (frais de séjour et de transport), ainsi que la compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de :

Article 1 : adopter le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 3 000,00 € correspondant à 2,4 % du montant des indemnités des élus.

Article 2 : valider les orientations suivantes en matière de formation :

- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions ;
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (gestion de projet, conduite de réunion, animation d'équipe, gestion du temps, informatique et bureautique, prise de parole en public, négociation, gestion des conflits) ;
- Les formations en lien avec les compétences de la collectivité ;
- Les formations liées à la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, délégations de service public, démocratie locale, intercommunalité, etc.).

Article 3 : de prendre en charge (sous les conditions prévues à l'article 4) :

- les frais d'enseignement ;
- les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration, dont le remboursement s'effectue selon les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'État ;
- les pertes de revenus éventuelles, dans la limite maximale de 18 jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.

Article 4 : de fixer les conditions de prise en charge de la formation des élus selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la collectivité ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

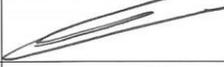
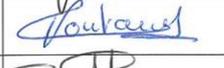
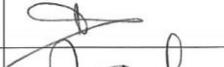
Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

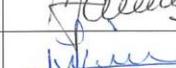
Monsieur LEJEUNE lève la séance à 20h45.

Table des délibérations de la séance

2021-20	Vote du Budget primitif 2021 pour le Budget principal avec reprise des résultats anticipés 2020
2021-21	Vote du Budget primitif 2021 pour le Budget Assainissement avec reprise anticipée des résultats 2020
2021-22	Vote du Budget primitif 2021 pour le Budget Eau avec reprise anticipée des résultats 2020
2021-23	Vote du Budget primitif 2021 pour le Budget Lotissement d'habitation du Bois du Loup avec reprise anticipée des résultats 2020
2021-24	Vote du Budget primitif 2021 pour le Budget Lotissement Jéraphie 2 avec reprise anticipée des résultats 2020
2021-25	Vote des taux de fiscalité
2021-26	Marché d'achat de produits d'entretien n° 2021-04
2021-27	Financement sécurisation école maternelle Fossés des Canards
2021-28	Financement sécurisation école élémentaire Tristan l'Hermitte
2021-29	Demande de subvention DETR 2021 - Epareuse
2021-30	Demande de subvention DETR 2021 - Portes hangar services techniques
2021-31	Demande de subvention DETR 2021 - Enfouissement des réseaux Place Bernhausen, rue du Peu de Sédelle et début de la rue Malherbaud
2021-32	Gendarmerie : réhabilitation tranche 1 - financement
2021-33	Requalification urbaine et mobilité douce : boulevard Mestadier
2021-34B	Vente de terrain - lotissement d'habitation du Bois du Loup
2021-35	Maintenance logiciel urbanisme « Sistec »
2021-36	Maintenance ascenseur Mairie
2021-37	Contrat de maintenance ascenseur Maison des Associations
2021-38	Adhésion Association Française des Cinémas Art et Essai (AFCAE)
2021-39	Contrat de maintenance Porte automatique Chapelle
2021-40	Contrat d'entretien toitures terrasses Jules Ferry
2021-41	Contrat d'entretien des espaces verts
2021-42	Contrat de location véhicule cantine
2021-43	Renouvellement contrat de location Ecopass Air Liquide
2021-44	Bail Traces de Pas
2021-45	Convention de restauration avec le rectorat de Limoges
2021-46	Convention honoraires avocat
2021-47	Convention tripartite entre l'établissement public de La Villette, 3 HIT COMBO et la commune de La Souterraine dans le cadre de micro-folie
2021-48	Avenant à la convention avec l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine
2021-49	Aide au loyer commercial - projet de reprise du Bar du Marché
2021-50	Nomination commission de contrôle de la régularité de la liste électorale
2021-51	Commissions municipales - remplacement suite à démission
2021-52	Caisse des écoles et commission paritaire MJC CS - remplacement suite à démission
2021-53	Nomination commission Tourisme de la Communauté de Communes
2021-54	Règlement de formation des agents de la collectivité
2021-55	Droit à la formation des élus et la fixation des crédits affectés

PRÉSENCE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 / 03 / 2021
A 19H00

Ordre	Fonction	Titre	Prénom	Nom	Présence
1	M	Monsieur	Etienne	LEJEUNE	
2	A	Monsieur	Patrice	FILLOUX	
3	A	Madame	Fabienne	LUGUET	
4	A	Monsieur	Julien	DELANNE	
5	A	Madame	Karine	NADAUD-MONTAGNAC	
6	A	Monsieur	Bernard	AUDOUSSET	
7	A	Madame	Patricia	MOUTAUD	
8	A	Monsieur	Sébastien	VITTE	
9	A	Madame	Marie	AUCLAIR-DECOURSIER	
10	CM	Monsieur	Philippe	VIARD	
11	CM	Madame	Brigitte	CASTILLE	
12	CM	Madame	Martine	BIENVENU	
13	CM	Madame	Nathalie	DONY	
14	CM	Monsieur	Frédéric	MARTIN	
15	CM	Monsieur	Dominique	KERSKENS	
16	CM	Madame	Catherine	RIGAUD	
17	CM	Monsieur	Régis	MATHIEU	
18	CM	Madame	Nathalie	HOANG	

19	CM	Madame	Sophie	MARNIER	
20	CM	Monsieur	Julien	BORIE	
21	CM	Monsieur	Victorien	VINCENT	
22	CM	Monsieur	Romain	VALADOUR	
23	CM	Madame	Mégane	LEPINE	
24	CM	Monsieur	Jean-Claude	JOFFRE	
25	CM	Monsieur	Gilles	LAVAUD	
26	CM	Madame	Brigitte	JAMMOT	
27	CM	Madame	M. Hélène	VIRAUD	
28	CM	Monsieur	Bernard	ALLARD	
29	CM	Madame	Isabelle	LEROY	